

Séance de mardi 27 juin 2017 à 20h15

<u>Président</u>	M. Wladimir Mange
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	M. Jean-Gabriel Rey Mme Kirsti de Mestral

42 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents : Mmes et MM. Nils Piguet, Charles Gabella, Thomas Buchanan, Denis Berger, Yves Aellen, Olivier Burnet, Catherine Aellen, Diane Studer, Catherine Milhaud Renaud, Christian Streit, Pieter Volgers, Catherine Berger, Thierry Bertinotti.

Se sont excusés : Mmes et MM. Nils Piguet, Charles Gabella, Thomas Buchanan, Denis Berger, Yves Aellen, Catherine Milhaud Renaud, Thierry Bertinotti, Pieter Volgers, Diane Studer, Catherine Aellen.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté sans modification.

1. Procès-verbal de la séance du 30 mai 2017

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaire, il est accepté avec remerciements à son auteur. (7 abstentions).

2. Communications du Bureau

Le président fait part d'un courrier de remerciements de M. Nelson Douchet, fleuri à l'occasion de son anniversaire. Les membres du Bureau ont transmis leurs sincères condoléances à Mme Valérie André Griete pour le décès de sa maman.

Par souci de clarté, les conseillers se proposant pour participer aux commissions ainsi que pour les communications de service sont priés de contacter le président en utilisant l'adresse : president.conseil@aubonne.ch.

Le 6 juin, les présidents des Conseils communaux et généraux du Canton ont été invités par le président du Grand Conseil, M. Grégory Devaud à visiter le nouveau bâtiment. Puis un membre de la Cour des Comptes, M. Grognez, a présenté le rapport d'Audit sur l'organisation, le financement et le contrôle démocratique des associations des communes vaudoises. Ce point sera développé par le président après les annonces usuelles.

La version papier de l'agenda des séances de Conseil pour l'année 2017-18 est distribuée. Sa version électronique a déjà été transmise. Le président espère que ces dates pourront être maintenues. Il annonce la prochaine séance : 29 août 2017.

Quelques dates à l'agenda : Tous les vendredis, les traditionnels Aubonn'Apéros, prochaine date le 30 juin, puis le 7 juillet avant la pause de l'été et reprise le 18 août. Le 1^{er} août la fête nationale au Château, le 13 août : Fête de la mi- été à l'Arboretum. Le 24 août, Concours de dégustation au Caveau du Château. Le 16 septembre, Aubonne Gourmande, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 août.

Le président fait appel au vice-président pour la présentation de l'Audit de la Cour des Comptes ainsi que pour le point 3 de l'ordre du jour.

Le président développe le rapport d'Audit sur l'organisation, le financement des associations des communes vaudoises ; le résumé de ce document sera envoyé aux membres du Conseil durant l'été et pourrait être repris ensuite dans une prochaine séance si les Conseillers estiment qu'une investigation est souhaitable.

3. Rapport de la commission - Préavis Municipal no 12/16 – Réponse à la motion : « Pour une politique énergétique responsable par rapport à l'impact environnemental et l'économie locale » II

M. Nicolas Suter lit le rapport de la commission. En conclusion, ses membres proposent de manière unanime de valider le préavis avec ses amendements et prient les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. Prend acte de la réponse de la Municipalité à la motion « Pour une politique énergétique responsable par rapport à l'impact environnemental et à l'économie locale » II.
2. Invite la Municipalité à réaliser à brève et moyenne échéance les propositions 1 et 2 (prise en compte de manière systématique de la dimension énergétique dans les plans directeurs d'aménagement du territoire, le développement et le soutien du fonds communal pour encourager les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique chez les privés), 5 (achats responsables de biens et services), 9 (chauffage électrique) et 14 (communication).
3. Invite la Municipalité à mettre en œuvre, en fonction des ressources disponibles, les autres mesures préconisées.
4. Le tableau : « Concept énergétique de la commune d'Aubonne, plan d'actions » listant les 14 actions et leurs délais de réalisation fait partie intégrante du décret.
5. La Municipalité intègre dans son organigramme le développement d'une gestion de l'énergie plus efficace et respectueuse de l'environnement.
6. Le Municipal en charge du dicastère dans lequel est intégré la gestion de l'énergie présentera deux fois par année un rapport oral au Conseil communal sur l'avancement de la politique énergétique communale. En outre, le rapport de

gestion annuel communal aura à partir de l'exercice 2017 une section traitant un suivi du développement d'une gestion de l'énergie plus efficace et respectueuse de l'environnement dans notre commune.

Le vice-président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il la transmet à la Municipalité qui désire s'exprimer à ce sujet.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral, au nom de la Municipalité, remercie les membres de la commission pour leur travail et annonce que cette dernière approuve les trois amendements déposés.

Le vice-président rappelle que les votes sur les amendements laissent toujours entière liberté de vote sur le fond. Le vice-président ouvre la discussion.

M. Guy Maurer demande si la solution d'éclairage d'un lampadaire sur deux durant la nuit a été étudiée, ceci dans un souci d'économie. M. Nicolas Suter répond que ce dossier n'en est pas encore à ce stade, la motion Mange parle d'une politique générale, suivie d'une liste d'actions concrètes qui seront déclinées dans les années à venir par la Municipalité. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral précise que cette dernière est preneuse de toutes idées et suggestions et confirme la prise de contact avec différentes sociétés spécialisées dans la gestion d'énergie et d'économie d'énergie. M. Guillaume Schneider suggère de prendre exemple de la ville d'Yverdon qui gère de manière optimale l'intensité lumineuse variable selon les besoins. Mme Marie-Christine Saxer Studer remercie les membres de la commission pour leur travail.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président soumet le texte des amendements au vote en rappelant leur énoncé :

Point 4 : Le tableau : « Concept énergétique de la commune d'Aubonne, plan d'actions » listant les 14 actions et leurs délais de réalisation fait partie intégrante du décret.

L'amendement est accepté par 40 voix (2 abstentions).

Point 5 : La Municipalité intègre dans son organigramme le développement d'une gestion de l'énergie plus efficace et respectueuse de l'environnement.

L'amendement est accepté par 41 voix (1 abstention)

Point 6 : Le Municipal en charge du dicastère dans lequel est intégré la gestion de l'énergie présentera deux fois par année un rapport oral au Conseil communal sur l'avancement de la politique énergétique communale. En outre, le rapport de gestion annuel communal aura à partir de l'exercice 2017 une section traitant du développement d'une gestion de l'énergie plus efficace et respectueuse de l'environnement dans notre commune.

L'amendement est accepté par 39 voix (3 abstentions).

Le vice-président ouvre la discussion sur le préavis municipal dans son ensemble. La parole n'étant pas demandée, il soumet le préavis municipal au vote. Le préavis municipal est accepté par 41 voix (1 abstention).

Au nom de la Municipalité, M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral remercie les membres de la commission pour leur travail et les conseillers pour leur vote de confiance.

4. Préavis no 2/17 – Rapports des commissions de la Cogest et de la Cofin – Rapport accompagnant les comptes 2016

Le président rappelle et prend acte des délais extrêmement courts imposés pour rendre le rapport de la commission de gestion et les réponses aux vœux, néanmoins, une modification du règlement du Conseil semble disproportionnée. La parole n'est pas demandée à ce sujet.

M. Nicolas Rosat, associé à Mme Véronique Bezençon, lisent le rapport de la commission.

Au nom de la Cofin, M. Olivier Gétaz, président, donne lecture du rapport de la Commission. *En conclusion, la Cofin constate que : « Le résultat de l'exercice 2016 se caractérise par un excédent de charges (perte financière et comptable) de quelque Fr. 700'000. — tel que prévu au budget. La marge d'autofinancement de Fr. 643'323. — est insuffisante et devrait se situer à Fr. 2,5 mios pour assurer les investissements à venir. Il conviendra de continuer à assurer une saine gestion de nos ressources permettant la couverture et la maîtrise des charges qui nous incombent, ainsi que la diversification de nos revenus hors fiscalité (vente de gaz, rendements locatifs et taxes) afin d'assurer le financement de nos projets futurs sans trop devoir recourir à l'emprunt.*

Le président ouvre la discussion sur les rapports des commissions.

M. Stéphane Cloux revient sur l'état de la maison de l'équarisseur, potentiellement dangereuse et demande quelle est la responsabilité de la commune si un accident se produisait dans ce local.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que la Municipalité est en contact étroit avec les Scouts pour trouver un autre site car la dangerosité de ce bâtiment est connue, malheureusement à ce jour, aucune solution n'a été trouvée. La maison de l'équarisseur est à disposition des Scouts. Ceux-ci, en collaboration avec la commune, travaillent sur un projet de rénovation. Si par malheur il devait y avoir un accident, la responsabilité de la commune serait engagée. La parole n'est plus demandée.

Il est procédé à la lecture des vœux de la Cogest ainsi que ses réponses.

Vœux de la Cogest et réponses de la Municipalité

1. *La Municipalité établit/actualise le cahier des charges de chaque poste, le fait signer par le collaborateur et fait une évaluation annuelle du travail de ce dernier. En conjonction, un organigramme hiérarchique sera établi.*

Réponse : Comme répondu le 16 juin 2015, la Municipalité a poursuivi l'établissement et la mise à jour des cahiers des charges. Elle s'est penchée sur le règlement du personnel et entend poursuivre sa révision d'ici le milieu de cette législature. La mise en place de

l'évaluation annuelle de tous les collaborateurs se poursuivra en 2018. Un nouvel organigramme a été établi et sa mise à jour se fait régulièrement.

Le président soumet le vœu et sa réponse à la discussion. La parole n'est pas demandée.

- 2. Doit rénover les vestiaires du Centre Culturel et Sportif du Chêne et se doter d'un outil performant pour la gestion des bâtiments.*

Réponse : La rénovation des vestiaires est actuellement en cours d'étude. Enfin, l'outil de gestion des bâtiments est en cours d'évaluation mais nous n'avons pas encore trouvé chaussure à notre pied. Beaucoup de ces outils sont soit très complexes, générant des rapports de quelque 50 pages, soit concentrés uniquement sur la facette énergétique du bâtiment, sans les éléments d'entretien standards. De plus, nous devons tenir compte des ressources humaines disponibles du service technique pour alimenter le logiciel.

Le vœu et sa réponse sont soumis à la discussion.

Mme Marie-Christine Saxer Studer demande si un échéancier a été présenté pour la rénovation de ces vestiaires. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier informe qu'un mandat a été donné et un préavis sera présenté très prochainement.

La parole n'est plus demandée.

- 3. Se dote d'un tableau synthétique pluriannuel avec des rubriques faisant la distinction entre les accidents prof et non prof et pour la maladie entre les congés maternité et les autres cas.*

Réponse : Nous disposons déjà d'un tableau annuel avec la séparation des différents cas par type. Selon le vœu émis par la Cogest, la Bourse mettra en place dès 2017 un nouveau tableau pluriannuel dans l'idée de ce qui se fait actuellement.

Le vœu et sa réponse sont soumis à la discussion. La parole n'est pas demandée.

- 4. Met hors eau le bâtiment du Pavillon du Chêne*

Réponse : La Municipalité croit comprendre le vœu sous la forme « hors gel » plutôt qu'hors eau. Si tel est bien le cas, elle veillera à ce que la mise « hors gel » soit assurée par le maintien d'une température à 5 degrés. Le Pavillon du Chêne est fort utile à la commune puisque l'APE l'utilise une fois par semaine et que des cours de musique y sont donnés quatre fois par semaine.

Le vœu et sa réponse sont soumis à la discussion.

La Cogest refuse la réponse de la Municipalité car elle entendait bien demander une mise hors eau, soit que l'arrivée d'eau du bâtiment puisse être fermée définitivement afin d'économiser des frais de chauffage durant l'hiver. La commission estime qu'il n'y a pas besoin d'eau durant l'hiver sachant que les toilettes sont condamnées. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'un robinet existe dans ce bâtiment qui permet aux utilisateurs d'avoir un minimum de confort. Raison pour laquelle la Municipalité parle de hors gel et non de hors eau.

M. Guy Maurer demande s'il y aurait possibilité de couper l'eau l'hiver et de la remettre selon les besoins des utilisateurs. Pour la Municipalité, il est indispensable de garder l'eau.

Pour M. Yves Meylan il est possible de couper l'eau à l'entrée du bâtiment pendant l'hiver et ainsi l'eau ne peut pas geler dans les tuyaux. Pour Mme Marie-Christine Saxer Studer, les utilisateurs de ce bâtiment en hiver se munissent d'eau afin de pouvoir se laver les mains. Elle relève les frais de chauffage disproportionnés. Pour M. Alexandre Liardet, la question à se poser est l'utilisation ou non de ce bâtiment en hiver. Pour Mme Evelyne Lenoble, ce bâtiment est utilisé durant toute l'année pour des cours, on ne peut imaginer le mettre à disposition sans chauffage.

Le président soumet au vote la réponse de la Municipalité, celle-ci est refusée par les conseillers par 16 voix (14 oui, 9 abstentions). Le vœu est renvoyé à la Municipalité pour un éventuel complément d'information.

M. Alexandre Liardet préconise de se pencher sur une question de fond quant à la rénovation de ce bâtiment afin de pouvoir l'utiliser durant toute l'année.

La parole n'est plus demandée.

5. Maintien d'un inventaire des besoins communaux en ZIP

Réponse : Cet inventaire fait partie intégrante du document 47 OAT du Plan Général d'Affectation et il sera tenu à jour.

Le vœu et sa réponse sont soumis à la discussion. La parole n'est pas demandée.

6. Améliore la sécurité, assurée par la présence des ASP, durant les heures de pointe en ville, soit de 17 à 18 heures.

Réponse : La Municipalité souhaiterait mieux comprendre le raisonnement derrière la question. La période 17h00-18 h00 n'est statistiquement pas particulièrement accidentogène à Aubonne, même si souvent le trafic est lourd. Cela étant, il bien entendu possible de mettre un ASP à ces heures, mais nous en aurons un de moins le matin pour surveiller le trafic autour des écoles et de la place de l'Ancienne Gare.

La Cogest accepte la réponse mais tient à préciser son vœu : elle estime que le trafic entre la Place de l'Ancienne Gare et la Grand-Rue est important à ces heures et qu'une présence d'un ASP serait la bienvenue, ce qui permettrait également de mieux surveiller le respect du parking dans ce quartier. L'impression que les ASP travaillent uniquement durant les heures de bureau rend la commission perplexe.

Le vœu et sa réponse sont soumis à la discussion. La parole n'est pas demandée.

7. Applique une politique rigoureuse de déploiement systématique de l'éclairage LED

Réponse : La Municipalité entre volontiers en matière pour les nouveaux candélabres. Pour les candélabres existants, la SEFA a clairement démontré l'intérêt de continuer avec les lampes à sodium.

La parole n'est pas demandée.

8. Etablit des lignes de bus aux horaires manquants

Réponse : La Municipalité est sensible à une offre de transports publics en adéquation avec les correspondances des CFF. Elle constate tout d'abord qu'actuellement la ligne 10.729 (Allaman-St-George) offre une correspondance à toutes les heures dans les deux sens du lundi au vendredi. Les paires manquantes concernent la ligne 10.720 le week-end uniquement et la ligne 10.725 aux heures creuses du matin et de l'après-midi en semaine (pas de 725 le w.-e.).

La Municipalité ne peut accéder actuellement au vœu de la CoGest pour les raisons suivantes : toute nouvelle correspondance est à charge des communes pendant 2 ans avant que les Cantons et la Confédération ne soient d'accord de participer à son financement, pour autant que la ligne soit suffisamment fréquentée. A titre comparatif, le coût du bus pyjama uniquement à charge des communes desservies, s'élève à Fr. 34'000. — pour 4 courses hebdomadaires uniquement. Or, la Municipalité soutient actuellement déjà financièrement la ligne 10.721 Rolle Aubonne Allaman, ligne actuellement à l'essai. En outre, des négociations sont actuellement en cours pour une extension des transports nocturnes.

Le vœu et sa réponse sont soumis à la discussion.

Mme Evelyne Lenoble rend l'assemblée attentive au fait qu'à certaines heures des bus stationnent à la Gare d'Allaman et remontent ensuite à vide à Aubonne, alors que des clients attendent la prochaine correspondance. A la question posée au chauffeur du bus, il lui a été répondu que ce n'était pas possible pour une question d'assurance. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier confirme ce fait et propose que la Municipalité se renseigne auprès de Car Postal.

La parole n'est plus demandée.

9. Etend les horaires d'ouverture de la déchèterie afin de tenir compte des contraintes horaires d'une partie de la population active.

Réponse : Avec l'accord préalable de la Municipalité de Montherod et du gestionnaire de la déchetterie (Desa SA), la Municipalité peut répondre favorablement à ce vœu par une plus grande flexibilité des horaires d'ouverture de la déchèterie intercommunale de Chetry, dans la mesure où le besoin est avéré, en particulier pour la population active de notre commune. Elle peut étendre par exemple l'ouverture de la déchetterie de quelques heures le samedi après-midi. A noter toutefois que la mise en œuvre de ce vœu ne va pas sans entraîner des charges supplémentaires en termes d'heures de gardiennage pour les deux communes partenaires.

La Cogest accepte la réponse de la Municipalité mais préconise plutôt une ouverture en semaine plutôt que le samedi. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier en prend acte.

Le vœu et sa réponse sont soumis à la discussion. La parole n'est pas demandée.

10. Elabore et met en place un concept de parcage pour la zone du Cœur du Chêne qui vise à aligner les durées permises de stationnement avec les besoins des riverains.

Réponse : La Municipalité a déjà appliqué un certain nombre de mesures pour améliorer les conditions de parcage des habitants du Chêne. Elle estime les mesures actuelles suffisantes compte tenu des diverses contraintes du quartier (enseignants, habitants, voitures de passage, usage du macaron).

La Cogest accepte la réponse de la Municipalité, toutefois les plaintes parvenues aux oreilles de la commission sont bien réelles et elle enjoint la Municipalité à rester attentive aux besoins des citoyens.

La parole n'est pas demandée.

11. Adapte la signalisation dans le quartier du Chêne de manière à permettre une circulation cohérente qui assure la sécurité des enfants.

Réponse : C'est fait avec l'achèvement des marquages au chemin des Liserons et la pose des panneaux officiels.

Le vœu et sa réponse sont soumis à la discussion. La parole n'est pas demandée.

12. Signale les Halles comme place publique et enjoint les propriétaires de motos utilisant cet espace à utiliser les places de parking existantes.

Réponse : C'est prévu et ce sera fait dès que les Halles seront restaurées.

La Cogest accepte la réponse mais demande que la Municipalité retire le panneau d'interdiction de parking pour les motos afin que la loi ne soit pas bafouée.

Le vœu et sa réponse sont soumis à la discussion.

Mme Marie-Christine Saxer Studer aimerait connaître dans quel délai le préavis de rénovation des Halles sera soumis au Conseil. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier confirme que ce dossier est à bout touchant.

La parole n'est plus demandée.

13. La Cofin émet le vœu qu'à l'avenir, lors de réfection de chemins, de transformations, un préavis soit déposé avec un montant global qui tient compte des frais d'entretien et de transformation de tous les services touchés.

Réponse : La Municipalité comprend le vœu et adhère à l'idée de la Cofin surtout dans la mesure où la Loi sur la comptabilité des communes exige qu'à partir de Fr. 50'000. — un préavis soit établi.

Le vœu et sa réponse sont soumis à la discussion. La parole n'est pas demandée.

Tous les vœux sont acceptés par les conseillers, hormis le vœu no 4, qui lui est renvoyé à la Municipalité pour complément d'information.

M. Nicolas Rosat lit les conclusions du rapport de la Cogest : *La commission de Gestion remercie la Municipalité et les services communaux pour leur travail. Toutes et tous se sont montrés précis dans les réponses à nos questions, démontrant par là une bonne connaissance des multiples dossiers dont ils ont la responsabilité, budgétaire notamment, qui en découlent.*

La Cogest souligne avec plaisir les contributions des employés communaux à œuvrer pour le bien communal.

Sur la base de ce qui précède, la Commission des finances et la Commission de Gestion, unanimes, proposent d'accepter les comptes 2016 tels que présentés et d'en donner décharge avec remerciements à la Municipalité.

Le Conseil communal d'Aubonne

1. Adopte :
 - a) Les comptes 2016 de la Commune d'Aubonne faisant apparaître Fr. 30'661'786.59 aux recettes ; Fr. 31'363'204.06 aux dépenses et bouclant ainsi pour un excédent de charges de Fr. 701'417.47.
 - b) Le bilan de la Commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de Fr. 45'347'380.13, avec un capital après report de l'exercice courant de Fr. 5'982'169.56.
2. Accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2016 et lui en donne décharge.
3. Donne décharge de leur mandat à la Commission de Gestion et à la Commission des Finances.

Le président ouvre la discussion sur les rapports de la Cofin et de la Cogest. La parole n'étant pas demandée, il soumet le préavis municipal au vote. Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier remercie les membres de la Cogest et de la Cofin pour leur travail et les membres du Conseil pour leur confiance.

5. Elections du Bureau 2017-18

Election du/de la président(e)

M. Yves Charrière propose la réélection de M. Wladimir Mange pour une seconde année. Il n'y a pas d'autre proposition. En vertu de l'art. 11 de la nouvelle loi sur les Communes entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013, le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à repourvoir, M. Wladimir Mange est élu tacitement.

M. Wladimir Mange remercie l'assemblée pour sa confiance.

Election du/de la vice-président(e)

M. Daniel Blanchard propose la réélection de M. Yves Charrière au poste de vice-président. Il n'y a pas d'autre proposition. En vertu de l'art. 11 de la nouvelle loi sur les communes, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013, le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à repourvoir, M. Yves Charrière est élu tacitement.

M. Yves Charrière remercie l'assemblée pour sa confiance.

Election des scrutateurs

Le président rappelle les noms des scrutateurs suppléants de cette année : MM. Jean-Gabriel Rey et Yves Aellen.

Sont proposés et sont élus : Sans autre proposition, l'assemblée élit tacitement MM. Jean-Gabriel Rey et Yves Aellen aux postes de scrutateurs.

Election des scrutateurs suppléants : L'assemblée élit tacitement Mme et M. Shanti Babajee et Stéphane Cloux, aucune autre proposition n'ayant été formulée.

6. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Crottaz annonce les bons résultats de la piscine, à fin juin, son chiffre d'affaires est déjà de l'ordre d'une année moyenne.

Il annonce que la Municipalité est impatiente de rencontrer les membres de la commission pour le PGA et demande un échange avec son président en fin de séance afin de dresser un calendrier. Il encourage les conseillers et notamment ceux qui ont été nommés dans cette commission à se plonger dans le PDC (plan directeur cantonal), consultable sur le net. M. Nicolas Rosat annonce qu'un calendrier de 10 séances a déjà été établi, le planning prévu sera transmis dans les prochains jours à la Municipalité.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits votés en cours : GED (Fr. 91'000. — votés), Fr. 61'700. — engagés, les factures finales vont arriver. Révision du Plan de quartier du Chêne (Fr. 110'000. — votés), aucune facture n'a encore été reçue à ce jour.

L'endettement actuellement est de l'ordre de 22.427 mios, soit Fr. 387'000. — de plus qu'en début d'année, cela est dû à différentes causes : la gestion des liquidités, un emprunt de 2 mios a été renouvelé pour 3 mois à un taux d'intérêt négatif, un nouvel emprunt de 1 mio a été souscrit à 3 mois et un renouvellement d'emprunt de 1,5 mio arrivé à échéance sur 20 ans. Le taux moyen d'endettement de la commune est de l'ordre de 1,14%.

Concernant le fait divers survenu à Outlet, il informe que c'est une enquête cantonale, qui a été reprise ensuite au niveau fédéral et c'est ce service qui a décidé de procéder à une arrestation. L'enquête est en cours.

Il annonce la célébration de la Fête Nationale qui aura lieu au château avec feu d'artifice. La population sera informée via un tous-ménages.

Mme la Municipale Sandra Linder donne quelques informations concernant l'Assagie en annonçant les promotions qui auront lieu le 30 juin prochain au Collège du Chêne. Sur le même sujet, elle tient à relever et féliciter M. Etienne Maillat, enseignant aubonnois, qui a monté avec des classes de 9^e des cours de notion de développement durable théoriques et pratiques, en créant des jardins de permaculture et en construisant des ruches, dans l'enceinte du jardin du château, le miel sera ensuite récolté par les élèves.

Le 16 juin dernier, la société Medtronic a organisé une journée citoyenne concrétisée par l'arrivée d'une soixantaine d'employés qui ont aidé les services extérieurs sur 3 sites aubonnois. Des photos des travaux de maintenance accomplis par le service de la Voirie sont projetées.

M. le Municipal Pascal Lincio rappelle la journée portes ouvertes à Chetry qui a rencontré un bon succès. Le fauchage des talus a commencé par le personnel de la Voirie. Il produit des

photos d'érables qui ont été abattus à l'avenue de Savoie, suite à des chutes de branches qui auraient pu être dangereuses. La Municipalité va réfléchir aux essences qui seront replantées.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier rend attentifs les conseillers sur le manque d'eau. La Municipalité a d'ailleurs décidé d'arrêter les fontaines d'Aubonne, excepté celle de la Place du Marché. Si la situation devait empirer, les terrains de foot seraient arrosés de nuit car la consommation est deux fois moindre que celle de jour.

Une séance du groupe de réflexion pour les travaux de la place de l'Ancienne Gare a eu lieu afin d'examiner les démarches entreprises par le groupe technique visant à préparer la suite ; un concept a été retenu, la circulation des bus ne se fait plus sur la place actuelle, la sécurité des écoliers est assurée par un passage souterrain et il y a possibilité de construire un parking à l'ouest du bâtiment stockant les bus. Une séance publique aura lieu le 5 septembre à 19h30 au CCSC. Concernant le contournement d'Aubonne, la rencontre avec la DGMR a été fort décevante.

Pour terminer M. le Syndic Luc-Etienne Rossier, au nom de la Municipalité, tient à remercier les membres du Bureau pour le travail accompli durant cette année et remet quelques cadeaux.

7. Questions vœux et divers

Mme Marie-Christine Saxer Studer s'informe du délai de réponse aux opposants au PPA de Chetry. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que le Canton enverra une notification par courrier prochainement.

M. François Linder s'informe du montant de la taxe des échafaudages montés sur le domaine public. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier se renseignera auprès du Service Technique, mais peut d'ores et déjà préciser que le prix est calculé selon les mètres carrés utilisés et la durée.

Mme Evelyne Lenoble demande à quand les panneaux d'entrée de ville seront utilisés. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier lui répond que l'on y veillera très rapidement.

Mme Anne-Marie Piguet propose d'enlever la turbine Peton au rond-point de Clamogne et de la remplacer par quelque chose de plus artistique. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier indique que les parcs et jardins travaillent sur un projet qui maintiendrait le thème de l'eau et dans la même idée que le giratoire de la gare.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 29 août 2017 à 20h15 à l'Aula du Château. Il invite les conseillers à un apéritif dédié à M. Nicolas Suter pour sa nomination au titre de député.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Wladimir Mange

Jacqueline Creteigny